

Les ducs de Brabant possédèrent toute la juridiction à Jandrain et dans le petit village voisin de Jandrenouille, sauf que les barons de Jauche avaient q. q. droits dans la première de ces localités. Les ducs y comptaient un grand nombre de vassaux et en firent le ch.l. d'une chef-mairie dépendante du bailliage de Jodoigne. On peut juger de l'importance qu'avait alors Jandrain par les grands revenus que nos ducs tiraient de ce village. Il fut complètement ravagé en 1489. — Le XVII^e s. avait ramené un peu de prospérité à Jandrain lorsque les guerres du temps de Louis XIV vinrent cruellement éprouver la localité. — Pendant les premières années du XVIII^e s., Jandrain fut longtemps occupé par les armées franco-espagnoles, postées dans des lignes ou suite de retranchements en terre qui couvraient le Brabant et le pays de Namur.

JAUCHE, comm. de la prov. de Brabant, sit. sur la route de Wavre à Huy; à 54 1/2 kil. de Nivelles, à 8 kil. de Jodoigne, à 3 1/2 kil. de Marilles, à 93 m. d'altitude (seuil de l'église).

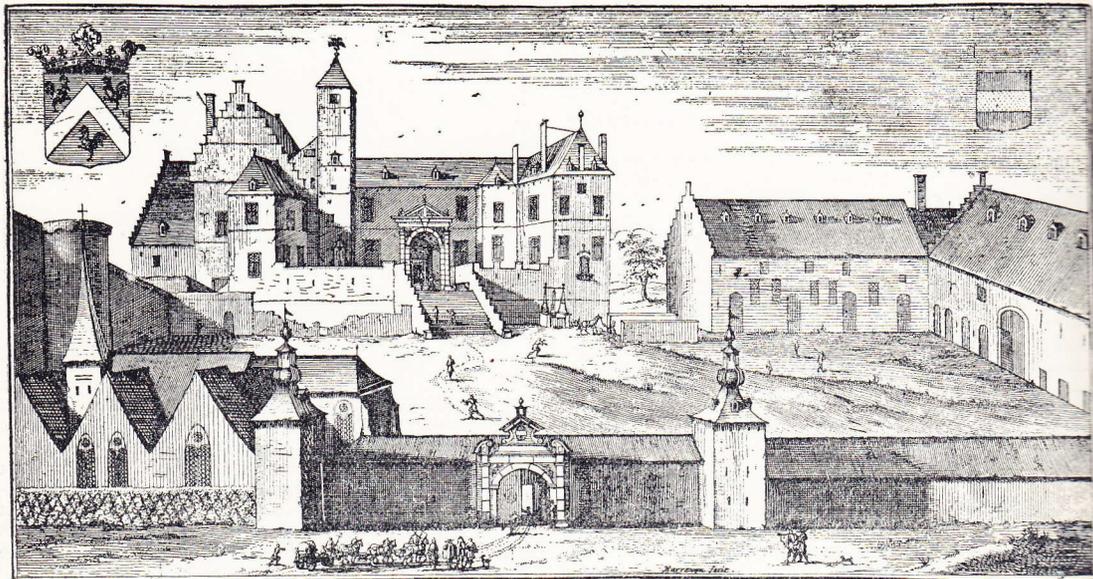
Pop. 1,440 hab.; — sup. 767 hect.

Arr. adm. et jud. de Nivelles; cant. de j. de p. de Jodoigne. — Archev. de Malines.

Sol sablo-argileux; — agriculture. — Carr. de pierres à paver, de sable, de marne, et de terre plastique. Ateliers de construction; tuileries, briqueteries; tanneries, meuneries, brasseries, féculerie.

Cours d'eau: le ruisseau de Jauche, qui devient plus loin la Petite-Geete; ruisseaux et fontaines.

L'église date de 1763 et renferme un baptistère de 1571. — Anc. château des comtes van der Meere; les souterrains ou *caves de Polx*, d'une étendue d'au moins 1 kil., et dont l'origine est inconnue, consistent



Castellum Jauche. — D'après J. Le Roy, 1696

La réunion de Jandrain et de Jandrenouille s'effectuait en 1812 ou 1813. — Les deux localités, après avoir ressorti à la mairie de Jandrain jusqu'en l'an III, furent comprises dans le canton de Jauche, puis, en l'an X, englobées dans le cant. de j. de p. de Jodoigne.

La haute, moyenne et basse justice à Jandrain et à Jandrenouille fut engagée au XVII^e s. Le premier seigneur engagiste, le chevalier Louis Le Comte, seigneur d'Orville, paya cette acquisition 3,000 livres (17 août 1630), auxquels Guillaume de Cotereau, baron de Jauche, ajouta 4,000 livres pour en devenir le propriétaire absolu (relief du 5 mars 1650).

La seigneurie du Grand-Château à Huppaye, comptait à Jandrain un très gr. nombre de feudataires.

Jandrenc, 1178, 1250-80; *Jandranium*, 1560; *Gundrinium*, 855; *Jandren*, 1210; *Genderrighen*, 1340; *Gendinghen*, 1454; *Jandrighen*, 1516.

Gandrinnul, *Jandrinnul*, 964; *Jandringul*, *Jandrenquel*, 1234; *Jandrenolium*, 1190; *Jandrinoul*, 1775.

Alt. de 125.97 m. au seuil de l'église de Jandrenouille.

Population en 1815, —	697 habitants.
» » 1840, —	1,211 »
» » 1890, —	1,235 »
» » 1910, —	1,176 »

en nombreuses galeries, s'entre-croisant dans tous les sens, creusées dans une couche de sable argilo-marneux. On y fait actuellement en grand la culture des champignons.

On a découvert sur son territoire des tombes franques. — Jauche est proche et à égale distance du diverticulum de Tirlemont à Namur et de la voie stratégique de Bayay à Cologne.

Vers l'an 1100, nous voyons apparaître la mention de Jauche, qui devient la résidence d'une puissante famille féodale.

En 1110 et 1129 vivait Hilduin, sire de Jauche. Règnier de Jauche, chevalier, sire de Jauche, mort à Hornbach (Allemagne) dans l'année 1183, puis inhumé en 1207 dans la chapelle de Wahangès à l'Ecluse-lès-Tirlemont, épousa Ida de Mons, dame de Baudour, païresse des châteaux de Mons, de Valenciennes et de Beaumont, etc. — Gérard III de Jauche, chevalier, sire de Jauche, puis de Gommeignes, etc., figure dans des chartes de 1240, 1244, 1245.

Tandis que les ducs de Brabant abolissaient complètement la mortemain et le meilleur catel, les sires de Jauche maintinrent dans leurs domaines ces impôts onéreux, sauf à Jauche, à Mont-Saint-André, à Bomal et à Attenhoven (près de Landen), qui étaient privilégiés, c'est-à-dire dotés de chartes. —

Au moyen âge les échevins particuliers de Jauche se qualifiaient d'échevins « de la franche ville de Jauche ». — A Jauche on suivait la coutume de Louvain, où les échevins allaient à chef de sens; eux, à leur tour, servaient de tribunal d'appel pour les autres de la baronnie.

Placés à la limite du Brabant, du pays de Liège et du Namurois, possédant dans chacune de ces trois contrées et en Hainaut des domaines importants, les seigneurs de Jauche se montrèrent plus d'une fois des vassaux peu dociles. Parfois, ils étendirent leurs droits au détriment de la cathédrale de Saint-Lambert, dont ils étaient les avoués à Nodrange, à Landen, à Petit-Hallet; en d'autres occasions, ils se brouillèrent avec les ducs de Brabant, qui paraissent n'avoir doté de grands privilèges les villages de leurs propres domaines à proximité de Jodoigne que pour contre-balancer l'influence de ces puissants feudataires, qui ne connaissaient pas de rivaux dans un rayon de plusieurs lieues à l'entour de leur manoir principal. Par héritage de leurs prédécesseurs ou par engage de du souverain, les barons avaient la juridiction à tous les degrés; ils étaient avoués de l'abbaye de la Ramée, où on les enterrait d'ordinaire. De leur cour féodale relevaient, au XV^e s., 8 fiefs entiers et 41 petits fiefs.

Les Le Bègue possédaient, à Jauche, au commencement du XVI^e s., une double seigneurie, qui était fort considérable; mais Jean Le Bègue en sépara déjà q. q. parties, qu'il vendit à Jean de Cotereau, baron de Jauche, en vertu d'un octroi de l'empereur Charles-Quint, en date du 12 juillet 1549.

Le dernier seigneur de Jauche fut Philippe-Norbert, comte de Vander Meere de Cruyshautem, baron de Boutersem, membre de l'état noble du duché de Brabant, qui acheta cette terre moyennant 240,000 fl. de change (relief du 1^{er} juillet 1780).

Le bourg de Jauche a pris son nom de la Ghete ou Geete qui le traverse et qui s'appelle aussi la Jauche. — On a d'abord écrit: *Gyaz* (1088); en 1100, *Giacha*, *Jachse*; puis *Jasch* (1124), *Jace* (XI^e, XII^e et XIII^e s.), etc.; en flamand: *Ghaten*, *Gete*, *Gheete*.

Population en 1815, —	676	habitants.
» » 1840, —	1,010	»
» » 1890, —	1,350	»
» » 1910, —	1,466	»

JAUCHELETTE, comm. de la prov. de Brabant, sit. sur la chaussée de Tirlemont à Charleroi; à 45 kil. de Nivelles, à 5 kil. de Jodoigne, et à 95 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 405 hab.; — sup. 312 hect.

Arr. adm. et jud. de Nivelles; cant. de j. de p. de Jodoigne. — Archev. de Malines.

Sol argileux, sablonneux; — agriculture.

Cours d'eau: la Grande-Geete; ruisseaux.

Vers 1207 fut fondée, au hameau La Ramée, une abbaye de religieuses qui fut vendue comme bien national le 3 floréal an VIII; il n'en reste plus que la belle ferme abbatiale. — Jauchelette avait une église dès l'an 1220.

Jadis, le territoire de Jauchelette était en grande partie couvert de bois et de bruyères. Un diverticulum romain, que les cartes du XVII^e s. baptisent du nom de « petite chaussée », y traversait la Geete, venant de Perwez et se dirigeant vers Orp-le-Petit et de là vers Waremmé, où il rejoignait la Grande chaussée.

Le village de Jauchelette ou Petit-Jauche fut peut-être fondé par les seigneurs de Jauche, ou Grand-Jauche, dans les domaines desquels il était compris et qui y conservèrent presque toutes les prérogatives attachées jadis à ce que l'on appelait la haute-justice.

En 1568, le prince d'Orange y fut battu par le

duc d'Albe. Les vaincus perdirent environ 2,800 hommes, outre ceux qui furent brûlés dans les maisons du village ou se noyèrent dans le ruisseau. — Pendant la guerre de 1689, les pertes du village de Jauchelette furent évaluées à plus de 27,000 florins; la moindre partie (10,024 fl.) était le fait des Français; la majeure partie (17,390 fl.) le fait des troupes alliées.

Jauchelette ressortissait jadis au bailliage de Jodoigne et, plus directement, à la mairie de Jauche. Depuis l'an III, le village fait partie du canton de Jodoigne. — Les échevins de Jauchelette étaient nommés par l'abbesse de Nivelles.

Il n'y avait pas de château dans le village; les mainmortes et, en particulier, l'abbaye de la Ramée, y possédaient la majeure partie du sol. Les seigneurs de Jauche, outre la haute justice, y avaient un livre censal. — Un acte de l'an 1174 mentionne un Abraham de Jauchelette.

Jauchelette, 1174; *Jacelette*, 1233, 1296; *Jaucelette*, 1374. — Diminutif de Jauche.

Population en 1815, —	400	habitants.
» » 1840, —	561	»
» » 1890, —	445	»
» » 1910, —	434	»

JAVINGUE, comm. de la prov. de Namur; à 22 kil. de Dinant, à 3 1/2 kil. de Beauraing, et à 300 m. d'altitude au seuil de l'église de Sevry.

Pop. 360 hab.; — sup. 1,002 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Beauraing. — Ev. de Namur.

Terrain assez inégal, coupé par des bois; — agriculture. — Carrières de pierres de taille.

Cours d'eau: du S. au N., le Fileau ou ruisseau de Javingue (affl. de la Lesse), dont la source est sur le territoire.

Château de Javingue.

Javingue était autrefois une ville dépendant du comté d'Agimont et du duché de Luxembourg; les chevaliers de Malte y avaient des bois.

Au hameau Sevry on a découvert un cimetière belgo-romain à incinération, dans la direction de Beauraing.

Population en 1815, —	317	habitants.
» » 1840, —	355	»
» » 1890, —	378	»
» » 1910, —	363	»

JEHAY-BODEGNEE, comm. de la prov. de Liège, sit. près de la route de Huy à Liège; à 11 1/2 kil. de Huy, à 3 kil. de Flône, et à 172 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 1,360 hab.; — sup. 977 hect.

Arr. adm. et jud. de Huy; ch.-l. de cant. de j. de p. — Ev. de Liège.

Sol argileux, glaiseux et pierreux; — agriculture.

— Fabr. de sirop, distillerie, meunerie.

Cours d'eau: le ruisseau Delvenne.

La commune est traversée par une route romaine allant d'Amay à Tongres. — On y remarque une tombe romaine.

Ci-devant pays de Liège. — Jehay était une seigneurie relevant de la cour féodale du pays de Liège. La seigneurie de *Jehaing* appartenait en 1210 à Libert de Lexhy, seigneur de Jenefte et de Limont, et descendant de Raes de Domartin et d'Alix de Warfusée. Elle resta longtemps dans cette famille.

Après nous trouvons Jehay en la possession du célèbre et fameux Wathieu d'Athin; mais ce tyran finit par être banni, en 1428, et ses biens furent confisqués, quatre ans plus tard, lors de la fameuse conjuration dite des Athins. La seigneurie de Jehay fut assignée alors à Gérard Gossuin, dit de Beyne, en extinction des intérêts et avances qu'il avait faites en faveur de la cité de Liège. Sa fille Agnès

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE

TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE

ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE

ETC., ETC., ETC.

TOME PREMIER

BRUXELLES

A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1924